

**3<sup>ème</sup> DELIBERATION DE LA SEANCE DU 23 AVRIL 2024****à 20 HEURES 30****Matière de l'acte : FINANCES LOCALES****Sous-matière de l'acte : 7.1 Décisions budgétaires**

Nombre de membres :

Date de convocation :

En exercice : 15

le 17 avril 2024

Présents : 12

Votants : 15

L'an deux mille vingt-quatre,

Et le mardi vingt-trois avril à vingt heure trente,

Le Conseil Municipal de la commune de CAVILLARGUES (Gard), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales (article L 2121-7 et suivants) au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Laurent NADAL, Maire.

Etaient présent(e)s : NADAL Laurent, PLUTINO Antoine, GAS Joëlle, FANTON Pascale, LAVASTRE Norbert, REBOULET Franck, TOLETTI Patrick, DOSE Nathalie, JUSTAMOND Mireille, FRENE Eric, FRAC Valérie, MATHIEU Pierre.

Etaient absent(e)s excusé(e)s : JALLIFFIER-ARDENT Catherine procuration JUSTAMOND Mireille, ARNAUD Jérôme procuration NADAL Laurent, BERTRAND Michèle procuration FRAC Valérie.

FRAC Valérie est élue à l'unanimité secrétaire de séance par le Conseil municipal.

<b>OBJET : SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS</b>
---

Suite à la réception des différents dossiers de demandes de subventions, Monsieur le maire propose au conseil municipal l'attribution de subventions aux associations proposées ci-dessous, il y a lieu de délibérer pour fixer le montant des subventions attribuées à ces associations pour l'année 2024, selon le détail ci-dessous :

<i>ASSOCIATIONS</i>	<b>Montants</b>
Amicale du Poteau	350 €
APE Parents d'élèves	4 300 €
Association Légendes	350 €
Harmonie Yoga	350 €
Club La Fon d'Ouzigue	600 €
Détente et Loisirs	350 €
Harmonie Yoga	350 €
Les Amis du Saint Sépulcre	1 000 €
Ping-Pong Club	350 €
Société de Chasse	350 €
Sporting Club	2 000 €
Syndicat des Vignerons	350 €
La Boule Cavillarguaise	350 €
<b>TOTAUX</b>	<b>10 700 €</b>

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité

**ATTRIBUE** les subventions aux associations selon le détail ci-dessus

**DIRE** que les crédits sont inscrits au chapitre 65 du budget principal 2024.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits,

**Certifiée exécutoire**  
**Publiée ou notifiée le :**

Envoyé en préfecture le 24/04/2024  
Reçu en préfecture le 24/04/2024  
Publié le  
ID : 030-213000763-20240423-D2024\_026-DE

Le Maire  
Laurent NADAL

